



Le **T**élé**S**ervice **O**rientation permet de dématérialiser la fiche de dialogue des paliers de la classe de 3<sup>ème</sup>. Les familles saisissent en ligne leurs demandes d'orientation lors des phases provisoire et définitive, et consultent les réponses apportées par le conseil de classe ainsi que la décision d'orientation prise par le chef d'établissement.



Pour accéder au **T**élé**S**ervice **O**rientation, cliquez sur « **ORIENTATION** »

Le service sera accessible pour saisir les intentions d'orientation à titre définitif, à partir du vendredi 8 mai 2020 jusqu'au jeudi 28 mai 2020.



[Accéder au Guide pour la Saisie des choix définitifs d'orientation](#)

#### Sommaire du guide :



1. Connexion au téléservice
2. Saisie des choix définitifs
3. Validation des choix définitifs
4. Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe
5. Acceptation d'une des propositions du conseil de classe
6. Refus de toutes les propositions du conseil de classe
7. Deuxième responsable légal
8. Élève

Ce service permet de **recueillir les demandes d'orientation des parents des élèves de 3<sup>ème</sup>**, au second trimestre/premier semestre (intentions provisoires) et au troisième trimestre/second semestre (choix définitifs).

Les parents saisissent leurs **demandes d'orientation**, consultent les **réponses du conseil de classe** et la **décision d'orientation** prise par le chef d'établissement.

**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

**Vous devez sélectionner une voie.**

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

- ✓ **Pour les parents** : simplifier leurs démarches administratives ; leur proposer un parcours fluide orientation-affectation-inscription.
- ✓ **Pour les établissements** : faciliter le dialogue et l'accompagnement des familles, en allégeant les saisies.
- ✓ **Pour les échelons départemental, académique et national** : faciliter le recueil d'indicateurs de pilotage sur le parcours et les choix des élèves.